



**RIVESS**



## **FORUM INTERNATIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**UNIVERSITE CADI AYYAD DE MARRAKECH ET UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE**

**Marrakech 22 au 24 Mai 2017**

**Comment former à l'économie sociale et solidaire ?**

**Engagement, citoyenneté et développement**

**Sous l'axe : l'économie sociale et solidaire comme voie originale de développement**

### **Projet de Communication**

**Collectivités territoriales et acteurs de l'ESS : Quelles coordinations pour un meilleur apprentissage en matière de développement local ?**

Par

**OUGOUIL SAFA (GREMID) & Hicham RAFIK (INREDD)**

**Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales**

**Marrakech, Maroc**

**Contacts:**

[ougoujl.safa@gmail.com](mailto:ougoujl.safa@gmail.com)

[juneghani@yahoo.fr](mailto:juneghani@yahoo.fr)

## Fiche d'identification

<b>Nom et prénom des auteurs</b>	RAFIK HICHAM	OUGOUJIL SAFA
<b>Qualité</b>	Professeur de l'enseignement supérieur, appartenant au laboratoire de recherche Innovation, Responsabilités et Développement Durable (INREDD).	Doctorante en deuxième année au sein du Groupe de Recherches et d'Etudes en Management et Ingénierie du Développement (GREMID).
<b>Institution de rattachement</b>	Université CADI AYYAD / Faculté des sciences juridique économiques et sociales de Marrakech (FSJESM).	
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:juneghani@yahoo.fr">juneghani@yahoo.fr</a>	<a href="mailto:ougoujil.safa@gmail.com">ougoujil.safa@gmail.com</a>
<b>Titre de la communication</b>	Collectivités territoriales et acteurs de l'ESS : Quelles coordinations pour un meilleur apprentissage en matière de développement local ?	

### Résumé

L'économie sociale et solidaire devrait conduire les entreprises, le monde financier et économique à prendre en compte, dans la gestion de leurs activités, des dimensions sociale et environnementale de leur territoire. Il s'agit d'associer la volonté des donateurs d'avoir des résultats tangibles à la volonté de la société civile d'avoir des résultats pérennes. De ce fait, de nombreuses pratiques ont mis l'accent sur la faculté de repenser la place du social dans nos sociétés, notamment l'impact des pratiques qualifiées de responsables sur la formation des alternatives fondées sur des solidarités tant locales, que régionales, nationales et transnationales, dont l'objectif est de construire un outil efficace pour le développement durable et le renforcement des efforts d'intégration territoriale, notamment à travers le processus de régionalisation avancée. Ainsi, le rapprochement des concepts de l'économie sociale et solidaire et de territoire, peut donner la possibilité d'esquisser un concept unique de « économie solidaire et sociale territorialisée » où L'échange des expériences, en matière de solidarité, se fait entre les acteurs de la région et en tenant compte des spécificités de cette dernière.

**Mots clés :** Economie Sociale et Solidaire, ESS territorialisée, développement local, développement durable, territoire, régionalisation avancée.

## **Introduction**

‘Personne ne vainc la pauvreté seul’<sup>1</sup> ; petite phrase et grande signification : réduire la pauvreté par la voie de l’action collective. Dans cette optique, la formation à l’ESS paraît nécessaire. Il s’agit de contribuer à une restructuration des économies locales à faible développement en mobilisant, dans une logique de coopération, le maximum des acteurs territoriaux. Elle peut également renforcer l’intégration des individus et des activités qui se trouvent à la frontière de la société.

La formation à l’ESS, constitue un thème majeur et un levier d’action au service de la réduction des inégalités, de l’inclusion et de la croissance durable. Elle permet à toutes les catégories sociales et les territoires de consolider la cohésion sociale et réconcilier les principes d’équité avec les principes et les finalités du développement.

L’enjeu est de passer d’une logique de don vers une logique basée sur un Business socialement et économiquement rentable, qui tient compte des objectifs de développement durable. L’ESS peut, donc, construire des réseaux de financement alternatifs qui se basent, nécessairement sur des solidarités locales, régionales, nationales et transnationales.

La prise en compte des facteurs locaux dans les dynamiques nationales et transnationales, apparaît à ces jours comme une nécessité. On assiste donc à une nouvelle articulation entre le local, le national et l’international, répondant à la fois aux besoins des populations locales et aux impératifs du développement économique, social et durable des territoires.

En outre, la majorité des pays africains, notamment le Maroc, connaissent de profondes mutations : chômage, inégalités socio-économiques, transition politique, disparités territoriales et sociales, qui nécessitent une démocratisation économique et une orientation de l’action sociale et solidaire vers la résolution des déficits socio – économiques qui surgissent dans l’espace territorial. Au Maroc, le cadre de régionalisation avancée adopté récemment accorde aux collectivités territoriales un rôle primordial en matière de coordination des activités liées à l’ESS, par la supervision et l’accompagnement des projets de développement local.

Notre questionnement s’oriente prioritairement vers l’apport des collectivités territoriales dans la prise de conscience de l’intérêt et de l’importance de l’ESS et du rôle que peuvent jouer ses

---

<sup>1</sup> Paul Singer, spécialiste brésilien de l’économie solidaire, lors du lancement de la Banque Palmas.

acteurs dans la poursuite des objectifs de développement local, régional et bien évidemment durable.

Il s'agit de développer et de trouver des éléments de réponses aux interrogations suivantes :

- Quels rôles peuvent jouer les acteurs de l'ESS dans la poursuite des objectifs de développement économique et sociale à l'échelle local et celui régional ?
- Comment les collectivités territoriales peuvent – elles contribuer à l'émergence et à l'épanouissement des acteurs de l'ESS ?
- Comment le cadre de régionalisation avancée, adoptée récemment au Maroc accompagne t-il les projets, en matière d'encadrement, de financement et d'accompagnement des projets de développement local portés par les acteurs de l'ESS ?

Ce sont autant de questions pour lesquelles nous tenterons de trouver des éléments de réponse, à la fois théorique, contextuelle et empirique. L'objectif de ce papier est d'analyser, d'abord, le lien entre l'ESS et le territoire, tout en s'interrogeant sur le nouvel apport de la régionalisation avancée et surtout comment elle pourrait promouvoir l'ESS au niveau des régions. Puis, se focaliser sur le concept de l'économie sociale et solidaire territorialisée, en explicitant le lien entre l'ESS et le développement durable.

### **Cadre méthodologique**

D'un point de vue de méthode notre travail s'appuie, premièrement, sur une recherche documentaire qui va nous permettre de cerner au mieux le sujet pour dégager une problématique adéquate et aussi bien délimiter les questions de recherche. Puis sur une revue théorique et autre empirique pour avoir plus de visibilité sur l'objet de recherche, et bien évidemment pour donner plus de crédibilité à nos analyses. A noter que les données utilisées dans le cadre de notre revue empirique sont extraites, essentiellement, de la base de données du Ministère des finances et les sites internet des différents acteurs de l'économie sociale et solidaire.

#### **I) Territoire et économie sociale et solidaire: quelle relation ?**

La notion du territoire est complexe, spécifiquement lorsqu'elle est appréhendée sous sa dimension économique. Pour l'économie néolibérale, le territoire est souvent réduit au coût qu'il représente. En effet, les territoires sont en concurrence entre eux et caractérisés en

termes de forces et de faiblesses (la matrice SWOT). Ainsi, Le territoire ne peut pas être considéré, uniquement, comme un objet de recherche pour l'économie contemporaine, il constitue aussi une entrée originale pour problématiser l'économie sociale et solidaire. L'ESS entretient, donc, des relations complexes avec le territoire dont nous nous proposons d'en discuter.

### **1) Le territoire : un objet de recherche économique**

Ce n'est qu'assez récemment que le territoire est devenu un objet de recherche pour les économistes. Il se confondait avec l'espace dans la démarche des économistes qui situaient leurs travaux dans le domaine de la science régionale. Or, le territoire fait l'objet d'un débat portant sur sa présentation même.

La notion de territoire est une notion complexe, en ce sens qu'elle recouvre autant de définitions que de disciplines qui l'abordent. Ainsi, Blondiaux et Sintomer proposent une première vision du territoire où celui-ci est défini comme étant le cadre de l'action publique. La formation du territoire a pour but sa gestion et son administration par les pouvoirs locaux. La décentralisation a encouragée cette approche dans la mesure où elle s'est davantage appliquée à développer une relation de proximité (Blondiaux, Sintomer, 2002, P.35).

L'école allemande de la localisation est la première à proposer une construction conceptuelle de l'espace, et cela à partir d'une élaboration théorique qui est centrée sur la question de la localisation ; tout d'abord la localisation des activités agricoles, puis la localisation industrielle et enfin la théorie générale de la localisation inspirée de la théorie de l'équilibre général (Colletis-Wahl, 1994).

Alors que Beccatini (1979) a redécouvert les « districts industriels » évoqués par Marshall ; il part de l'observation que le développement industriel est polarisé dans certains lieux. L'accumulation lui paraît être à l'origine du développement de certaines industries dans certains lieux, notamment urbains, désignés par le terme « districts », porte moins sur la disponibilité de matières premières ou sur du capital matériel que sur des savoir faire, non codifiés ou tacites, et qui se transmettent par l'observation d'une génération à l'autre. Autrement dit, il se base sur des considérations qui prennent en compte une certaines dimensions fondamentales de la question du territoire, il s'agit bien évidemment des dimensions

hors coûts et non marchande. Cette ouverture conceptuelle va déboucher, donc, sur la double question de l'apprentissage et de l'innovation<sup>2</sup>.

D'une manière générale, pour qu'il y ait territoire trois proximités doivent être combinées : organisationnelle, institutionnelle et spatiale. Ces proximités constituent ainsi un potentiel de territoire, à la faveur de la situation de coordination allant de la résolution de problèmes que peuvent rencontrer les acteurs situés dans l'espace et dans le temps au projet de développement territorial qui fait converger les horizons temporels des acteurs qui sont inscrits dans cette triple proximité.

En outre, les chercheurs du courant de la proximité ont appréhendé la question de l'ancrage (Zimmerman, Perrat, Pecqueur, Gilly et Colletis, 1997 ; Rychen et Colletis, 2004), tout en distinguant deux configurations polaires ; celle de la localisation et celle de la territorialisation. Dans le premier cas (la localisation), les entreprises dont l'avantage comparatif est fondé sur les prix, recherchent les espaces d'implantation qui peuvent offrir les meilleures conditions en termes de coût. Alors que dans le deuxième cas (la territorialisation), ou ce qu'on peut appeler « l'ancrage territorial », les firmes ont un intérêt à tisser des liens marchands et non marchands avec d'autres acteurs. Il s'agit des liens de proximité dans un même espace, fondés essentiellement sur une proximité organisationnelle mais aussi institutionnelle. Cette seconde perspective est plus durable dans la mesure où les liens résultent de la production des règles, des normes, voire de représentations et de valeurs communes.

## **2) Le lien entre le territoire et l'économie sociale et solidaire :**

*« Les entreprises de l'économie sociale et solidaire considèrent le territoire non comme simple opportunité, mais comme la base de leur activité et de leur développement »* (Fonda, 2004). De ce fait, parmi les problématiques qui apparaissent déterminantes on trouve la gouvernance, qui est une notion revisitée en science sociale et sur laquelle des travaux récents sont en cours en économie sociale et solidaire. Ainsi, un certain nombre de travaux portent sur les parties prenantes dans le cadre du modèle de stakeholder (Ben-Ner, Van Hoomissen, 1991 ; Krashinsky, 1997).

A l'origine, ces travaux ont permis de justifier l'existence des organisations de l'économie sociale et solidaire, et bien évidemment de préciser les conditions de leur efficacité dans le

---

<sup>2</sup> Gabriel Colletis , Patrick Gianfaldoni et Nadine Richez-Battesti, « Economie sociale et solidaire, territoires et proximité », *Economie sociale et territoires*, RECMA – REVUE INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, N° 296, 2005.

contexte d'asymétrie d'information et de l'échec de l'Etat et du marché. Aujourd'hui, elles contribuent à caractériser une structure de gouvernance et à appréhender les relations entre les pouvoirs publics et les organisations sociales et solidaires. C'est dans cette logique qu'on considère les pouvoirs publics soit comme partie prenante de la demande, dans la mesure où ils ont intérêt à ce que les biens quasi collectifs soient produits sur leur territoire pour en assurer la viabilité, soit comme partie prenante hybride agissant aussi sur l'offre à travers les subventions, les aides et donc leur contribution aux ressources productives des organisations solidaires. Aux parties prenantes peuvent être alloués des droits de contrôle et des droits au bénéfice résiduel susceptible d'affecter l'efficacité productive (Gui, 1991 ; Hansmann, 1996).

En outre, les parties prenantes peuvent nouer des relations contractuelles et non contractuelles (liens de coopération, réciprocité, confiance...) qui sont supposées complémentaires (Bacchiaga, Borzaga, 2001). On remarque, donc, un effet de débordement de l'organisation vers le territoire, les organisations de l'économie sociale et solidaire contribuent à renforcer la dynamique du territoire directement (par leur activité productive) et indirectement (par leurs principes de fonctionnement et la densité des interactions qu'elles contribuent à déployer). Or, l'ancrage de l'économie sociale et solidaire dans le territoire repose sur une configuration en termes de territorialisation caractérisée par la diversité des liens que les organisations solidaires entretiennent avec d'autres acteurs. Autrement dit, l'ESS contribue à la viabilité du territoire (par la création et le redéploiement des ressources) et au développement des trajectoires originales. Et c'est ce qu'exprime le cas de Mondragon (Prades, 2005), fondé selon une modalité centrée essentiellement sur la spécification (partage des représentations et des valeurs, proximité institutionnelle). Plus largement un bon nombre de travaux québécois s'inscrivaient dans cette lignée<sup>3</sup>.

Orientées vers les nouvelles configurations de régulations publiques englobant les acteurs de l'ESS, les travaux de Guérin et Servet (2005) permettent de montrer comment sont coordonnés le local et le global, l'Etat, le marché et les organisations solidaires, à travers l'exemple de la microfinance. Ce sont, généralement, des mécanismes de contractualisation entre acteurs privés et publics qui se déploient et qui peuvent être lus comme un instrument de mise en concurrence généralisée, selon des domaines cloisonnés d'activités des organisations de l'économie sociale et solidaire favorisant, ainsi, une territorialisation concurrentielle des politiques publiques fragmentant le territoire (Eme, 2005).

---

<sup>3</sup> L. Favreau L. et B. Lévesque, « Le développement économique communautaire: économie sociale et intervention », Canada, Presses de l'université du Québec, 1996.

De ce fait, si le territoire est la rencontre entre l'homme et son environnement, l'économie sociale et solidaire s'efforce à redonner du sens à ce concept de territoire en replaçant l'homme au centre de celui-ci. Ainsi, le territoire a une double composante (sociale et spatiale) ; c'est la rencontre de l'homme avec un espace qu'il s'approprie et dans lequel il va s'épanouir. L'ESS s'intègre dans cette double composante du territoire, par les valeurs qui la structure comme la solidarité, l'entraide, l'utilité sociale et le partage.

En outre, le territoire recouvre les diverses formes de rapport à l'espace que les groupes sociaux et les individus ne cessent de produire et de transformer dans le cadre de leurs relations sociales (Alphandery et Bergues, 2004). L'ESS permet de développer des processus cognitifs d'appartenance au territoire pour l'ensemble des acteurs concernés, que ce soit par sa structure organisationnelle ou par les activités qu'elle propose. Par sa structure organisationnelle, elle casse les rapports hiérarchiques et de domination, instaure des rapports de réciprocité entre les membres et crée enfin des solidarités entre les membres qui partagent des principes communs d'organisation<sup>4</sup>.

## **II) La promotion de l'ESS au niveau des régions : le cas de la régionalisation avancée**

L'ESS est un concept qui a le vent en poupe, dans les pays en développement et même dans les pays développés, cette économie s'est avérée une bouée de sauvetage en temps de crise. Aujourd'hui, au Maroc, malgré le développement des mutuelles, coopératives et autres organisations à caractère sociale, le secteur reste peu connu. Ainsi, pour jeter toute la lumière sur ce secteur, il est utile de mettre les territoires et les régions au cœur du débat. Les régions marocaines, dans le nouveau processus de la régionalisation avancée, sont à la conquête de leur compétitivité structurelle et leur repositionnement national et international, qui doit passer par la mise en œuvre de l'économie sociale et solidaire comme levier important du développement local et régional. Selon Benoit Hamon, ministre français de l'économie sociale et solidaire, parmi les acteurs de financement de l'ESS, on trouve « les régions », qui ont comme compétence le développement économique, puisqu'elles connaissent les besoins économiques et sociales de leurs territoires. Or, elles sont investies dans le développement de l'économie classique, mais aussi dans le développement de l'ESS. Par conséquent, s'il n'y a

---

<sup>4</sup> Leslie AURIAC, Louis FRAPPIER, Pauline ROMEAS et Nicolas TINET, « Quel lien entre Economie Sociale et Solidaire et le Territoire? Le cas de l'Association Au Fil de l'Eau », Travail commun entre le Parcours Environnement, Paysages et Territoires et le Parcours Développement des Territoires - Institut d'Urbanisme de Paris, 2012.



pas de mobilisation des acteurs aux niveaux local, régional et départemental, c'est compliqué de développer cette économie de proximité qui entre dans la sphère de l'ESS.

### **1) Le nouvel apport de la régionalisation avancée en matière de promotion de l'ESS au niveau des régions:**

*« La régionalisation que Nous appelons de Nos vœux doit reposer sur un effort soutenu et imaginatif permettant de trouver des solutions adaptées à chaque région, selon ses spécificités et ses ressources, et en fonction des opportunités d'emploi qu'elle peut apporter, et des difficultés qu'elle rencontre en matière de développement. La Région doit constituer un pôle de développement intégré, dans le cadre d'un équilibre et d'une complémentarité entre ses zones, ses villes et ses villages, de telle sorte qu'elle contribue à endiguer le mouvement d'exode vers les villes. »* Extrait du Discours de SA MAJESTE LE ROI du 30 juillet 2015, à l'occasion de la fête du trône. La régionalisation avancée a, donc, pour vocation d'apporter une contribution prépondérante au développement social et économique du pays, et cela à travers la mobilisation des acteurs locaux, la valorisation des potentialités et des ressources propres à chaque région, la participation à la mise en œuvre des grands projets structurants et, bien évidemment, le renforcement de l'attractivité des régions.

Depuis quelques années, les disparités régionales se creusent entre l'axe Rabat-Casablanca-Tanger, qui concentre la majorité des richesses. Et c'est dans l'optique de répondre à cette problématique que la régionalisation avancée a été lancée en 2010. Elle se base sur une vision stratégique et intégrée définissant un nouveau découpage du territoire. De ce fait, le royaume a instauré un nouveau mode de gouvernance territorial qui fait de la région la locomotive du développement durable et intégré. Ainsi, les douze régions marocaines sont toutes dotées de schémas d'aménagement du territoire traduisant leurs choix économiques, sociaux et territoriaux.

Ainsi, en corrélation avec cette finalité majeure, la régionalisation alliée à la déconcentration et à la décentralisation administratives conséquentes, est mue par la volonté de cultiver d'autres vertus dont l'épanouissement des populations par leur implication citoyenne dans la quête incessante du bien collectif de leur territoire. En outre, la régionalisation avancée vise à atteindre les buts suivants<sup>5</sup> :

---

<sup>5</sup> Commission Consultative de la Régionalisation CCR, Rapport sur la régionalisation avancée, Livre I : Conception générale.

- Promouvoir la proximité et instaurer la territorialisation des interventions de l'Etat, des politiques publiques et des collectivités territoriales,
- Réduire les pesanteurs et les inhibitions bureaucratiques,
- Libérer l'esprit d'initiatives et les énergies créatives des citoyens et de leurs élus ;
- Favoriser un environnement participatif, démocratique et propice à la bonne gouvernance.

Or, parmi les principaux apports de la régionalisation avancée en matière de promotion de l'ESS, et dans le sillage de la grande œuvre de développement économique, social et humain conduite par l'Etat, le Maroc, s'engage à créer par la loi un fonds de mise à niveau sociale des régions accusant des déficits majeurs dans les secteurs des services sociaux de base et des infrastructures. En parallèle, un fonds de solidarité régionale sera mis en place auquel chaque région peut apporter une contribution raisonnable à partir de ses ressources. De plus, l'Etat accroîtra progressivement ses transferts vers les régions dans le souci de renforcement de leur capacité d'initiative et d'action en matière de développement social, économique, environnemental et culturel.

Généralement, la régionalisation tente de consacrer le principe de solidarité entre les régions, dans le but d'atténuer les inégalités liées à l'inégal développement des territoires, à la concentration des richesses et aux disparités démographiques et géographiques entre les régions. A cet effet, le système de transfert de ressources de l'Etat vers les collectivités territoriales sera maintenu avec un renforcement des effets de répartition équitable dans l'objectif de constituer des pôles régionaux plus compétitifs et cohérents.

L'année 2015 a marqué un tournant remarquable dans le processus de mise en œuvre de cette régionalisation, des projets de lois organiques relatives aux collectivités territoriales ont été adoptés. Ils instituent le concept de l'économie régionale comme mode de développement socioéconomique local. Par ailleurs, Le découpage du Royaume en 12 régions, fait ressortir le fait que la richesse du pays se concentre sur quelques régions. Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra représentent à elles deux près de 48 % du PIB national, soit respectivement 32,2 % et 15,8 %. Suivies de Marrakech Safi avec 9,5 % du PIB, puis Fès-Meknès avec 9,1 % et Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec 8,9 % du PIB. Alors que la région Ed Dakhla-Oued Ed Dahab ne pèse, quant à elle, que 1 % du PIB<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Aménagement du territoire et régionalisation : Les régions prennent en main leur développement, Conjoncture N° 983 - 15 juillet - 15 septembre 2016.

Par conséquent, l'examen de la structure du PIB permet de distinguer trois groupes. Le premier se compose des régions Casablanca-Settat, Rabat-Salé- Kenitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima, et se caractérise par une prépondérance des activités industrielles et des services. Le deuxième, abritant les régions Souss-Massa, Béni MellalKhnifra, Drâa-Tafilalet, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Saguia Al Hamra et Ed DakhlaOued Ed Dahab, est dominé par des activités primaires, notamment les industries extractives et minières. Enfin, le troisième groupe englobe les régions de Fès-Meknès, Marrakech-Safi et l'Oriental, dont les activités restent hétérogènes. Sans oublier que les Provinces du Sud bénéficient d'un nouveau modèle de développement, lancé en 2015 à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche verte, visant à renforcer le rayonnement du Sahara marocain et à positionner la région comme centre économique et comme trait d'union entre le Maroc et son prolongement africain.

## **2) Comparaison avant et après la mise en place du chantier de la régionalisation avancée :**

L'analyse des évolutions structurelles des finances territoriales ou locales, au cours de la période 2002-2014, fait ressortir une augmentation des recettes globales des collectivités territoriales, de 13.8 milliards de dirhams en 2002 à 31.9 milliards de dirhams en 2014, soit un taux de progression annuel moyen de 7.3%. Les dépenses ont connu également une augmentation au titre de la même période, passant de 11 milliards de dirhams en 2002 à 31.6 milliards de dirhams en 2014<sup>7</sup>.

Les collectivités territoriales disposent de leurs ressources propres qui ont connu une croissance annuelle moyenne de 7.3%, de 5.9 milliards dirhams en 2002 à 11.8 milliards dirhams en 2014. Elles sont composées de ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités locales (18.6 %), et d'autres gérées par les collectivités territoriales (22%).

- Les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités locales ont connu un taux de progression moyen de 3.8%, de 3.1 milliards de dirhams en 2002 à 4.9 milliards en 2014.
- Les ressources gérées par les collectivités territoriales ont atteint 6.9 milliards de dirhams en 2014, et sont composées de taxes locales à hauteur de 52%, de produits des services à hauteur de 28.6 % et de revenus de biens à hauteur de 19.9%. A noter que

---

<sup>7</sup> Dossier Finances Locales : consacrer l'efficacité de l'administration territoriale, AL MALIYA n°59, Décembre 2015.

leur rendement a connu une baisse au cours de la dernière année de -1.2 % contre une augmentation moyenne de 9% entre 2002 et 2013.

Quant aux transferts d'impôts de l'Etat, comportant un mécanisme de partage en vue de réduire les inégalités entre les régions, ils représentent 60% des recettes globales des collectivités territoriales. Ces transferts ont atteint 20 milliards de dirhams en 2014 contre 7,8 en 2002, soit un taux de progression annuel moyen de 8,2%.

Ainsi, dans l'objectif de garantir le financement de la mise en œuvre de la régionalisation, l'article 141 de la nouvelle constitution de 2011, consacre deux principes :

- L'affectation des ressources financières de l'Etat vers les collectivités territoriales en précisant que *« les régions et les autres collectivités territoriales disposent de ressources financières propres et de ressources financières affectées par l'Etat »*.
- Le transfert des ressources financières en concomitance au transfert de compétences de l'Etat vers ces entités en affirmant que *« Tout transfert de compétences de l'Etat vers les régions et les autres collectivités territoriales doit s'accompagner d'un transfert des ressources correspondantes »*.

De même, l'article 142, instaure un nouveau système de solidarité interrégionale et un nouveau mécanisme de mise à niveau sociale des régions par la création, comme nous l'avons déjà mentionné, de deux fonds : le «Fonds de mise à niveau sociale», destiné à la résorption des déficits en matière de développement humain, d'infrastructures et d'équipement et le «Fonds de solidarité interrégionale» qui vise une répartition équitable des ressources en vue de réduire les disparités entre les régions.

### **III) Collectivités territoriales, ESS territorialisée et développement durable**

Les collectivités territoriales interviennent en faveur de l'économie locale, en cherchant à créer des conditions favorables à l'installation des entreprises sur leurs territoires. Installation synonyme de création d'emploi, d'activités nouvelles et de richesse. De nos jours, les collectivités et leurs groupements s'intéressent plus à l'ESS, en évaluant les apports de ce secteur sur leurs territoires et en mettant en œuvre des actions de soutien à son développement. Or, l'ESS serait une économie territorialisée dans le sens où elle considère le territoire non comme une simple opportunité mais comme la base de leur activité et de leur développement (Colletis, Gianfaaldoni et Richez Battesti).

## 1) Collectivités territoriales, acteurs de l'ESS et développement durable

A l'origine, le développement local correspond, surtout, à la volonté des élus à attirer des entreprises sur leur territoire pour créer plus d'emplois. Mais certains auteurs jugent qu'il est nécessaire de créer des activités en s'appuyant sur les ressources internes ou locales que d'attendre les entreprises miracles qui vont choisir le territoire pour s'implanter.

Selon Jacqueline Mengin, les organisations de l'économie sociale et solidaire ne s'installent pas par de simples opportunités sur les territoires, celui-ci étant la composante essentielle de leur activité et de leur développement, à la différence de beaucoup d'entreprises qui bougent dès que des opportunités financièrement plus intéressantes s'offrent ailleurs. De ce fait, dans le domaine de l'ESS, les activités naissent et se développent sur le territoire et les organisations solidaires développent leur offre à partir des besoins identifiés sur ce dernier<sup>8</sup>.

Or, en offrant des services nécessaires à la qualité de vie et en s'appuyant sur les ressources locales, l'ESS dynamise et valorise les territoires. Elle concourt à l'attractivité des territoires pour de nouvelles entreprises ainsi que pour de nouveaux habitants. Les apports de l'ESS au développement local sont, généralement, en fonction du contexte. Maurice Parodi a distingué deux contextes distincts dans lesquels l'ESS peut jouer des différents rôles :

- Dans un contexte d'expansion : l'ESS joue un rôle dans la mise en synergie des acteurs pour produire des effets d'enchaînement,
- Dans un contexte de crise, de déclin : elle a un rôle réparateur, de substitution.

Carol Saucier, de l'Université du Québec, a travaillé sur les convergences possibles entre l'ESS et le développement local, elle a gardé comme objet d'étude le développement local progressiste tel qu'il a été défini par Fontan et Tremblay : *« l'objectif est plus vaste, visant à construire un tissu socio économique qui tienne compte des objectifs sociaux. Ces initiatives s'inscrivent dans l'optique de générer une démocratie économique et de nouvelles solidarités, lesquelles faciliteraient une grande participation et un grand contrôle de la communauté et des individus sur l'aménagement et le développement de leur territoire. »*

En effet, les acteurs locaux engagés dans les démarches de développement local, ont longtemps fait de l'ESS sans le savoir, en réfléchissant aux modes de développement qu'ils

---

<sup>8</sup> Abdellatif LAHMER, « L'appréhension des liens entre territoire et ESS : quelques points de repères au carrefour de la mise en ressource du patrimoine : Le Pays de l'Argane au Maroc », Maison des Sciences Economiques, 2015.

souhaitent. Ils ont mis en œuvre des valeurs identiques à ceux de l'ESS ; une vision du territoire comme composante essentielle du développement et non comme opportunité. Pour Vincent Van Schendel, économiste à l'université de Québec, en tant que stratégie de mobilisation des acteurs et des ressources sur le territoire, ESS et développement local convergent. Cette économie sociale est une composante du développement local, dans la mesure où elle est elle-même ancrée sur un territoire où se concentrent les problèmes, vivent les populations et fait émerger les solutions pour y répondre grâce à la mobilisation des acteurs.

Pour Bernard Pecqueur, l'ESS demeure un secteur, alors que le développement local est un processus qui s'inscrit dans le temps et dans un territoire. L'économie sociale enrichit le développement locale par ses pratiques et le questionne par ses valeurs, on peut inclure donc les apports de l'ESS aux démarches de développement local :

- L'activité économique répond à une logique d'acteur,
- Le social et l'économique ne peuvent dissocier,
- La participation de la société civile comme condition de développement égalitaire,
- La démocratie comme facteur de développement.

C'est dans ce sens, que les nouvelles politiques de développement local encouragent les relations entre acteurs locaux, mobilisent le capital social et cherchent à coordonner une dynamique transversale pour attirer les ressources externes et activer un développement endogène<sup>9</sup>. Par conséquent, le rôle de l'ESS en tant qu'ensemble solidarisé, peut être reconnu dans sa capacité à combiner les ressources marchandes et non marchandes, les activités sociales et économiques, le travail rémunéré et non rémunéré et cela afin de valoriser l'ensemble du potentiel local, de corriger les déséquilibres locaux (en internalisant des externalités négatives) et de promouvoir un développement plus solidaire (Vienney, 1994).

## **2) L'économie sociale et solidaire territorialisée :**

« Il n'y a pas de territoires en crise, il y a seulement des territoires sans projet » (Charles Pasqua, 1997). La prise en compte des facteurs locaux dans les dynamiques nationales et transnationales, apparait à ces jours comme une nécessité. On assiste donc à une nouvelle

---

<sup>9</sup> Amélie Artis, Danièle Demoustier et Emmanuelle Puissant, « le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparés », RECMA – REVUE INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE N° 314, 2009.

articulation entre le local, le national et l'international, répondant à la fois aux besoins des populations locales et aux impératifs du développement économique et social des territoires.

L'Afrique a connu ces dernières décennies une croissance remarquable, notamment grâce à la montée de l'investissement et de la productivité. Mais cette croissance reste irrégulière en raison de sa dépendance par rapport à l'agriculture, qui lui aussi est assujéti aux aléas climatiques. Cependant, l'informel qui domine le marché de travail, le faible taux d'activité et la grande disparité entre les territoires, sont autant de conditions qui ne favorisent pas l'amélioration du niveau de vie des populations concernées. Autrement dit, le continent africain fait face à des défis majeurs en termes d'inclusion sociale et territoriales.

Or, à partir de leurs indépendances, généralement dans les années 1960, certains pays africains vont connaître l'immigration de leurs ressortissants, précisément vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Cette migration aurait un caractère paradoxal, elle peut être perçue comme une perte ou bien un gain pour la construction des pays d'origine. Du 1960 au 1970, elle était considérée comme nuisible à la croissance de l'Afrique, mais après on s'est rendu compte que les migrants peuvent être considéré comme des acteurs et des vecteurs de développement de leur pays d'origine (Gaillard, 1998). Dès lors, les migrations tendent à être analysées sous une optique de gain, mettant en lumière l'implication des migrants dans des projets de développement local.<sup>10</sup>

Certain pays d'Afrique, connaissent de profondes mutations : chômage, inégalités socio-économiques, transition politique, disparités territoriales et sociales, qui nécessitent une démocratisation économique et une orientation de la production vers la satisfaction des besoins exigeants de l'ensemble des territoires.

Le rapprochement des concepts de l'ESS et de territoire, a donnée la possibilité pour l'émergence d'un concept unique « L'ESS territorialisée », ce dernier intègre les principes du territoire et de l'ESS.<sup>11</sup> Une proximité géographique bien organisée favorise l'apparition de nouvelles formes de solidarité entre les acteurs du territoire ; c'est le cas des pays où les projets de régionalisation sont très poussés, dans cette situation, la dimension locale et régionale favorise d'une part, l'émergence de pôles régionaux et d'autre part, le développement d'une dynamique locale et régionale sans précédent. Sous ce prétexte, l'ESS

---

<sup>10</sup> Yao Assogba, « et si les africains de la diaspora étaient des acteurs du développement de l'Afrique ? », Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) Série recherche no. 25, Juillet 2002.

<sup>11</sup> Amélie Artis, « La finance solidaire territorialisée : une réponse de proximité en faveur de la construction d'un territoire de référence dans un processus de mondialisation », Cahiers du CEREN, p. 20-40, 2007.

joue pleinement son rôle dans la mobilisation des acteurs locaux en vue d'une valorisation possible des territoires.

En effet, les territoires ne constituent pas forcément un ensemble parfaitement homogène, certains territoires connaissent une croissance soutenue alors qu'aux d'autres sont confrontés à d'énormes problèmes.<sup>12</sup> « Il y a des seuils d'effectifs de population et de niveau de vieillissement à l'échelle locale en deçà desquels la rupture s'installe et le processus de dévitalisation devient quasi irréversible, car derrière la décroissance numérique se dissimule un appauvrissement social et culturel qui compromet la volonté et la capacité du milieu à assumer son développement » (Vachon, (2002) ; les difficultés auxquelles sont confrontés certains territoires présentent des conséquences sociales, économiques et démographiques indissociables, chacune d'elles agit sur l'autre dans un mouvement cumulatif. Le faible taux d'emplois dans ces territoires, favorise la fuite des actifs qui engendre une raréfaction des activités économiques, et par conséquent un accroissement des problèmes sociaux.

A l'intérieur des territoires, le développement local et l'ESS ne peuvent être envisagés indépendamment l'un de l'autre ; l'ESS ne peut se concevoir en dehors de la problématique locale du développement, et ce dernier doit fondamentalement s'appuyer sur l'action des acteurs de l'ESS (Demoustier, 2006). Cette relation peut être expliquée par deux arguments ; d'une part, l'ESS et le développement local partagent des valeurs communes (solidarité interpersonnelle), et d'autre part les acteurs de l'ESS sont parfaitement insérés dans les territoires, et sont de ce fait, en prise directe avec les politiques de développement local.

On peut dire, donc, qu'il existe un lien étroit entre le territoire et l'ESS, dans la mesure où les organisations de l'ESS sont capables de produire des effets positifs sur le territoire qui conditionnent son processus de développement, et c'est ce qu'on va schématiser dans le tableau suivant :

<b>Dimensions du territoire</b>	<b>Critères influençant la qualité de vie de la population</b>	<b>Contribution de l'ESS au développement du territoire</b>
<b>Dimension sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration sociale</li> <li>- Santé</li> <li>- Economie du temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la participation des individus dans les activités communautaires du fait de leur insertion économique.</li> <li>- la hausse du revenu permet une meilleure couverture santé.</li> </ul>

<sup>12</sup> Peraldi Xavier, Rombaldi Michel, « La contribution de l'économie sociale et solidaire au développement rural : quelques constats dans le contexte Corse », *Géographie, économie, société*, Vol. 11, p. 161-179, 2009.



		- la proximité géographique des acteurs de l'ESS permet aux habitants de gagner du temps.
<b>Dimension économique</b>	Niveau de vie	- création des emplois. - hausse des revenus.
<b>Dimension politique</b>	Citoyenneté et gouvernance	- faire connaître les droits des citoyens et leurs devoirs dans la communauté.
<b>Dimension environnementale</b>	Environnement	Favoriser la préservation de l'environnement.
<b>Dimension culturelle</b>	- Education - Culture	- offre aux habitants des formations sur l'ESS. - renforce la culture de solidarité dans le territoire.

### **Les dimensions du développement territorial généré par l'ESS**

**Source : travail personnel basé sur les travaux de França Filho et Santana Junior (2007)**

Par conséquent, on peut dire que la valorisation des ressources territoriales est soutenue par les collectivités locales soucieuses de promouvoir l'attractivité de leur territoire, face à des populations et des entreprises extérieures, par l'organisation, à titre d'exemple, des manifestations sportives et des festivals culturels pour attirer des touristes, ou bien des services culturels à la personne pour attirer des cadres. Elle correspond à une ESS territorialisée et largement segmentée par secteur d'activité et par public<sup>13</sup>. C'est pourquoi l'ESS tend, progressivement, à s'affirmer comme un acteur collectif du territoire suscitant des espaces d'interconnaissance et de représentation, partageant une vision transversale des besoins de la population, revendiquant d'être associée non seulement aux politiques sectorielles la concernant mais aussi aux schémas transversaux de développement du territoire.

### **3) Vision idéalisée du lien entre Développement durable et ESS : l'ESS comme voie originale du développement durable**

L'enjeu est de passer d'une logique de don vers une logique basée sur un Business socialement et économiquement rentable, qui tient compte des objectifs de développement durable.

---

<sup>13</sup> Danièle DEMOUSTIER, « ESS et territoire », RESSOURCESS- le portail de l'économie sociale et solidaire, janvier 2016.

Dans la plupart des pays et depuis des décennies, de nombreuses initiatives populaires à retombées économique et sociale, associent des individus pour entreprendre autrement. Ces dispositifs collectifs témoignent des pratiques de solidarité où l'économique et le social se croisent et interagissent.

Bien qu'elle constitue une nouvelle forme de gestion sociale, l'ESS témoigne d'une réponse inédite aux besoins sociaux (nécessité), aux aspirations de développement d'appartenances collectives (identité) et à la construction d'un monde démocratique et équitable (projet de société).<sup>14</sup>

Cependant, pour développer la solidarité locale et lui attribuer une dimension régionale, nationale ou transnationale, certaines conditions sont d'une importance majeure. Les banques, les investisseurs, les pouvoirs publics ou toutes autres institutions ayant une finalité principalement sociale, doivent proposer de nouveaux modèles économiquement et socialement viables et inclusifs, produisant sur une base mutualisée des biens et services centrés sur la satisfaction de besoins sociaux conformes à l'intérêt général, et s'engageant de lutter contre l'exclusion et d'intégrer la sphère du développement durable, tout en incluant des acteurs internationaux. Ceci dit, l'implication des acteurs internationaux est en marche, notamment avec la création d'un fond solidaire méditerranéen « COOPMED ». <sup>15</sup> Ce dernier, est un outil de financement des projets solidaires sur la rive sud de la Méditerranée. Gérer par la société franco-italienne Impulse Europe, COOPMED s'adresse aux entreprises sociales, aux associations et à toute autre structure de proximité, et contribue à leur financement via des intermédiaires financiers locaux. La banque communautaire Palmas s'inscrit aussi dans cette démarche, elle a comme objectif de restructurer les économies locales à faible développement en mobilisant le maximum d'acteurs territoriaux selon une logique de solidarité. La banque Palmas a élaboré donc, un système moderne et novateur alliant le microcrédit (productif et de consommation) à une monnaie sociale qui circule localement. Ce modèle a stimulé la fondation des réseaux locaux solidaires générant davantage d'emplois et de revenus, et il est par la suite répliqué près de 80 autres territoires brésiliens.

La formation à l'ESS doit, donc, aider à la création et au développement de structures socialement et économiquement viables et qui ont vocation à accéder à terme aux circuits

---

<sup>14</sup> Louis Favreau, « Qu'est-ce que l'économie sociale ? Synthèse introductive », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques – no ET0508, 2005.

<sup>15</sup> Finance solidaire : le Maroc veut se positionner ; L'ECONOMISTE, édition n° 4170 le 12/12/2013.

financiers classiques dont l'objectif d'intégrer la sphère du développement durable. L'idée est que la démocratisation d'accès au crédit doit s'opérer par le renforcement et la dynamisation de l'économie locale.

De ce fait, la logique du développement territorial intégré s'inscrit dans la logique de création de richesses quantitatives (emplois, revenus...) que qualitatives (cohésion sociale, éducation...), dont le but de promouvoir les capacités territoriales (França Filho, 2005, 87). Cette économie territoriale inclut des activités de renforcement de l'offre, mais également des formations visant l'intégration professionnelle du capital humain.

Ainsi, dans un contexte de crises diverses économique, financière, alimentaire..., l'ESS tente de développer des modes alternatifs ayant pour principe de remettre l'homme social au cœur de l'économie. Elle offre donc aux sympathisants de la solidarité la possibilité de placer une partie de leurs argents dans des placements éthiques afin de donner une utilité sociale à leurs économies. Par conséquent, la crise a libéré un espace inédit pour l'innovation sociale, plus particulièrement dans la zone où l'économique et le social se superposent, c'est à dire le domaine de l'ESS. La période de la crise montre donc, que l'intervention de l'Etat dans le développement social et économique ne suffit pas pour développer une économie socialement responsable. Et c'est pratiquement le cas des sociétés africaines francophones, dans lesquelles le concept de l'ESS renvoie à de nouveaux modes d'organisation qui ont connues une évolution dans le contexte de crises, en donnant aux acteurs locaux les moyens de mise en œuvre d'un développement durable et endogène.<sup>16</sup>

En plus, les crises qu'ont connues certains pays émergents dans les années 90, ont provoqué des critiques féroces des PAS (Plans d'ajustement structurels), et ont conduit à l'apparition d'un nouveau modèle fondé sur les principes de la bonne gouvernance (World Bank, 1992). Ce modèle ne relève pas de l'unique sphère économique, mais il a été répandu aux domaines politique (Etat de droit, transparence, pluralité des acteurs,...), social (équité, cohésion sociale...) et environnemental (économie verte, énergies renouvelables...). De ce fait, on peut dire que l'ESS contribue à lancer et à relancer le développement des régions et des communautés locales délaissées par le développement économique dominant. En d'autres termes, quand l'économique ne porte plus la croissance du social, une nouvelle tendance apparaît, caractérisée par la montée du *local* et du *territorial* et par la résolution des

---

<sup>16</sup> Baron Catherine, « Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone : paradoxes et atouts », *Revue Tiers Monde*, n° 190, p. 325-342, 2007.

problèmes à partir des initiatives économiques et sociales locales, dans des communautés et des régions en difficulté, par, pour et avec elles (Favreau et Lévesque, 1996).

Suite à l'évolution de l'ESS ces dernières années, il semble qu'un mode de développement apparait logiquement adapté à cette économie. L'ESS offre donc, un cadre évident pour la mise en œuvre d'un développement alternatif, qu'on peut qualifier aussi du développement durable. Tant au niveau de la pensée que sur le plan pratique, de nombreux projets élaborés en économie sociale relevaient d'un développement économique orienté vers la satisfaction des besoins durables des communautés et des populations.<sup>17</sup>

Mais il faut aller un peu plus loin, pour se renseigner sur les différentes conditions de l'ESS pour saisir au mieux cette opportunité. Autrement dit, parmi les exigences du développement durable et qui peuvent favoriser a priori l'ESS, on note :

- L'apparition de nouveaux concepts en économie et qui ont rencontré un écho remarquable auprès du public tel que le financement solidaire, l'économie de proximité, l'épargne éthique...
- L'émergence des politiques d'accompagnement et de soutien aux initiatives citoyennes et des politiques environnementales et sociales ; les organisations de l'ESS sont déjà l'outil de telles politiques et l'action publique, nationale ou locale, peut s'appuyer sur ces structures (Roustang et Al, 1996, pages 104-105).
- La mise en place d'un cadre pour la sensibilisation au développement durable, qui peut être considéré comme un terrain socialement responsable au près de la population qu'offre l'ESS.

A partir de ces constats, l'ESS s'inscrit clairement à l'intérieur de la démarche du développement durable, qui tente à créer une nouvelle articulation entre les objectifs sociaux et l'activité économique.<sup>18</sup>

Les africains de la diaspora<sup>19</sup>, par exemple, s'organisent, le plus souvent, de façon formelle dans des associations afin de réaliser des projets de développement en destination de leurs

---

<sup>17</sup> Cretienu Anne-Marie, « Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction », *Marché et organisations*, N° 11, p. 31-71, 2010.

<sup>18</sup> La finance solidaire : histoire et pertinence ; *L'encyclopédie de développement durable*, Editions des récollets, n° 103- novembre 2009.

<sup>19</sup> Les africains de diaspora sont des communautés de différents Etats africains, notamment l'Afrique Subsaharienne, qui se sont installées en Europe, au Canada, aux Etats Unis ou bien dans des pays du sous continent autres que leurs pays d'origine.

pays d'origine. Ces associations de solidarité internationale ont joué un rôle important dans le développement local en Afrique (Dewitte, 1995 ; condamines, 1993)<sup>20</sup>. Ces diasporas participent à des activités d'ESS, tel que la création des coopératives, le développement de l'épargne éthique... (Dembélé, 1999), et au delà de l'aspect financier, ils peuvent aussi être à l'origine de transfert de compétences et de savoirs faire au profit de leurs pays d'origine.

Les associations d'émigrés contribuent au développement de leurs régions d'origine. Dans plusieurs villes d'Afrique de l'Ouest, elles financent des infrastructures dans les villages et les quartiers.<sup>21</sup> Estimés à 3 milliards de dollars en 1970, à 70 milliards en 1990, à 338 milliards en 2008 et à 317 milliards en 2009<sup>22</sup>, les Etats et les institutions internationales se sont rendu compte de la croissance de ces transferts, ce qui leur incitent à promouvoir les migrants, considérés donc comme des acteurs de développement durable, et leur sollicitent de participer au financement solidaire vers leurs pays d'origines. Lier les migrants internationaux au développement de leur pays d'origine devient une faculté, leur rôle positif dans le processus de la réduction de la pauvreté et du développement durable fait preuve.<sup>23</sup>

En vue de soutenir les initiatives des migrants en faveur du développement de leur pays d'origine, environ 1800 emplois et 630 micro entreprises ont été créés au Mali en cinq années, alors qu'au Sénégal, les associations de migrants cofinancent conjointement avec l'Etat de nombreux projets de développement local, dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'éducation et de l'hydraulique.<sup>24</sup> Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre par Les Pays Bas d'un dispositif sélectif d'appui à la création d'entreprises, confié à l'organisme privé « INTENT » et partiellement subventionné par l'Etat, 57 PME ont été créées au Maroc en six ans. Par ailleurs, l'étude précitée de la Banque Africaine de Développement a indiqué que 30 % des 400 migrants interrogés en France affirment qu'ils avaient un investissement en cours (projet immobilier par exemple) dans leur pays d'origine. Certains migrants ont orienté leurs transferts vers un investissement productif et par conséquent, il existe un potentiel pour combiner les efforts de l'aide publique à ceux des migrants afin de promouvoir

---

<sup>20</sup> Charles Condamines, « Migrations et coopérations internationales : intégration ou exclusion », *Politique Africaine*, No 71, pp. 75-90, octobre 1998.

<sup>21</sup> Salam Fall Abdou, Guèye Cheikh, « Derem ak Ngerem : Le franc, la grâce et la reconnaissance Les ressorts de l'économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest », *Revue du MAUSS*, n° 21, p. 97-112, 2003.

<sup>22</sup> D. Rath., S. Mohapatra et A. Silwal, « Migration and Remittance Trends 2009, Migration and Development Brief 11 », Washington, World Bank, 2009.

<sup>23</sup> Nathalie Kotlok, « Le développement solidaire », *Hommes et migrations*, P. 268-278, 2010.

<sup>24</sup> Eric Besson, « Les migrants, acteurs du développement solidaire Soutenir les initiatives des migrants en faveur du développement de leur pays d'origine », rapport de mission ; Septembre 2008.

l'investissement, dans une logique de développement durable. Au Maroc, plusieurs projets est actuellement en cours, dont le programme de promotion de l'agriculture durable et du développement rural, mise en œuvre par la fédération d'associations de migrants.

## **Conclusion**

Après une longue période d'instrumentalisation, l'économie sociale et solidaire commence à être perçue comme une nouvelle manière efficace et collective d'entreprendre d'une part, mais aussi comme un réel acteur du développement local pouvant influencer sur son mode de régulation si elle est globalement associée au processus de régionalisation avancée d'autre part. Ainsi, elle pourra davantage contribuer à un réel développement durable. De ce fait, l'ESS est de plus en plus reconnue comme un acteur collectif du développement local, et les collectivités territoriales sont considérées comme des partenaires des acteurs de l'ESS pour promouvoir une économie territorialisée.

## Bibliographie

- Gabriel Colletis , Patrick Gianfaldoni et Nadine Richez-Battesti, « Economie sociale et solidaire, territoires et proximité », *Economie sociale et territoires*, RECMA – REVUE INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, N° 296, 2005.
- L. Favreau L. et B. Lévesque, « Le développement économique communautaire: économie sociale et intervention », Canada, Presses de l'université du Québec, 1996.
- Leslie AURIAC, Louis FRAPPIER, Pauline ROMEAS et Nicolas TINET, « Quel lien entre Economie Sociale et Solidaire et le Territoire? Le cas de l'Association Au Fil de l'Eau », Travail commun entre le Parcours Environnement, Paysages et Territoires et le Parcours Développement des Territoires - Institut d'Urbanisme de Paris, 2012.
- Commission Consultative de la Régionalisation CCR, Rapport sur la régionalisation avancée, Livre I : Conception générale.
- Aménagement du territoire et régionalisation : Les régions prennent en main leur développement, Conjoncture N° 983 - 15 juillet - 15 septembre 2016.
- Dossier Finances Locales : consacrer l'efficacité de l'administration territoriale, AL MALIYA n°59, Décembre 2015.
- Abdellatif LAHMER, « L'appréhension des liens entre territoire et ESS : quelques points de repères au carrefour de la mise en ressource du patrimoine : Le Pays de l'Argane au Maroc », Maison des Sciences Economiques, 2015.
- Amélie Artis, Danièle Demoustier et Emmanuelle Puissant, « le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparés », RECMA – REVUE INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE N° 314, 2009.
- Yao Assogba, « et si les africains de la diaspora étaient des acteurs du développement de l'Afrique ? », Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) Série recherche no. 25, Juillet 2002.
- Amélie Artis, « La finance solidaire territorialisée : une réponse de proximité en faveur de la construction d'un territoire de référence dans un processus de mondialisation », Cahiers du CEREN, p. 20-40, 2007.
- Peraldi Xavier, Rombaldi Michel, « La contribution de l'économie sociale et solidaire au développement rural : quelques constats dans le contexte Corse », *Géographie, économie, société*, Vol. 11, p. 161-179, 2009.

- Danièle DEMOUSTIER, « ESS et territoire », RESSOURCES- le portail de l'économie sociale et solidaire, janvier 2016.
- Louis Favreau, « Qu'est-ce que l'économie sociale ? Synthèse introductive », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques – no ET0508, 2005.
- Finance solidaire : le Maroc veut se positionner ; L'ECONOMISTE, édition n° 4170 le 12/12/2013.
- Baron Catherine, « Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone : paradoxes et atouts », *Revue Tiers Monde*, n° 190, p. 325-342, 2007.
- Cretieneau Anne-Marie, « Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction », *Marché et organisations*, N° 11, p. 31-71, 2010.
- La finance solidaire : histoire et pertinence ; L'encyclopédie de développement durable, Editions des récollets, n° 103- novembre 2009.
- Charles Condamines, « Migrations et coopérations internationales : intégration ou exclusion », *Politique Africaine*, No 71, pp. 75-90, octobre 1998.
- Salam Fall Abdou, Guèye Cheikh, « Derem ak Ngerem : Le franc, la grâce et la reconnaissance Les ressorts de l'économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest », *Revue du MAUSS*, n° 21, p. 97-112, 2003.
- D. Rath., S. Mohapatra et A. Silwal, « Migration and Remittance Trends 2009, Migration and Development Brief 11 », Washington, World Bank, 2009.
- Nathalie Kotlok, « Le développement solidaire », *Hommes et migrations*, P. 268-278, 2010.
- Eric Besson, « Les migrants, acteurs du développement solidaire Soutenir les initiatives des migrants en faveur du développement de leur pays d'origine », rapport de mission ; Septembre 2008.